



Open Access Policy de la Haute école spécialisée bernoise

approuvée par la direction de la BFH le 5 juillet 2018

La Haute école spécialisée bernoise déclare comme objectif stratégique le soutien et la promotion de l'Open Access (OA) au sens de la *Déclaration de Berlin sur le libre accès à la connaissance en sciences exactes, sciences de la vie, sciences humaines et sociales* signée en 2006 par la Conférence des recteurs des hautes écoles spécialisées suisses (KFH), aujourd'hui swissuniversities.

L'Open Access Policy adoptée par la Haute école spécialisée bernoise se réfère aux directives des organisations nationales et internationales d'encouragement de la recherche (Fonds national suisse FNS, Académie suisse des sciences humaines et sociales ASSH, Commission européenne CE).

Cette politique ne nuit pas à la liberté de la recherche et le libre choix des organes de publication reste garanti. L'OA promeut le libre accès aux publications scientifiques, accroît la visibilité et la fréquence de citation, permet d'accéder plus rapidement aux résultats de la recherche et de les consulter en tout temps et favorise la collaboration internationale et interdisciplinaire.

La Haute école spécialisée bernoise arrête les lignes directrices suivantes:

1. A compter du 1^{er} janvier 2020, les chercheurs et chercheuses sont tenus de publier en libre accès dans l'archive institutionnelle de la BFH (ARBOR – Applied Research Bern Open Repository) une version complète de toutes les publications de résultats de recherches financées par des fonds publics, accompagnées des références bibliographiques, pour autant qu'aucun motif pertinent¹ ne s'y oppose.
2. Les chercheurs et chercheuses sont en outre encouragés à déposer dans l'archive institutionnelle de la BFH une version complète de tous les résultats de recherches déjà publiés (quel que soit leur mode de financement), accompagnés des références bibliographiques, pour autant qu'aucun motif pertinent² ne s'y oppose.
3. La BFH invite ses chercheurs et chercheuses à publier à l'avenir leurs travaux scientifiques directement en Open Access (article de revue ou monographie), dès lors qu'il existe des médias appropriés (Gold OA).

Pour soutenir la mise en œuvre de ces lignes directrices, la Haute école spécialisée bernoise

- met à la disposition des chercheurs et chercheuses l'archive institutionnelle ARBOR, plateforme sur laquelle ils peuvent déposer les publications (texte intégral) et les métadonnées y relatives;
- informe régulièrement sur la mise en œuvre et édicte des directives pratiques;
- institue un service spécialisé Open Access, chargé d'appliquer et de développer la stratégie OA;
- associe étroitement les bibliothèques de la BFH à ce processus axé sur l'avenir;
- propose aux chercheurs et chercheuses des services de support (bibliothèques de la BFH / service spécialisé Open Access) pouvant les aider en cas de questions;
- élabore un concept de financement en vue de soutenir les chercheurs et chercheuses pour la publication en OA.

¹ Il s'agit notamment de dispositions contractuelles, de prescriptions relatives à la protection des données et des patients, des droits de propriété intellectuelle.

² Ibid.